



La brève de mai 2019 Accord... ou pas !

ACCORD TRAVAIL POSTÉ : C'EST NON !

- Chez **I2S**, tout avait si bien commencé :
- Prix élevé de la sous-traitance rendue obligatoire par l'absence d'accord ;
 - Intervention de l'IT qui constate le délit de marchandage ;
 - Développement fort de l'activité d'I2S ...

Bref, **la direction était obligée de signer un accord !** Cette position forte des Organisations Syndicales, c'était donc **l'assurance d'obtenir des conditions aussi bonne voire meilleures que par le passé (steria)** pour tous les salariés soumis au très contraignant travail posté !

Salariés qui ont les salaires les plus faibles de toutes nos sociétés...

Mais voilà que certains syndicats « maison » ont saboté les négociations, en acceptant de signer un accord moins bon que le précédent ! Pourquoi ? Les traidu*ion ont déjà revendiqué leur « symbiose » avec la direction, et le syndicat S3I signe depuis quelque temps tout ce que la direction lui présente...

Belle occasion manquée pour les salariés ! ☹️

Souvenez-vous en pour les élections, Donner des voix à ces syndicats c'est donner du poids à leur signature et leur permettre de signer tout... et n'importe quoi !



La CFDT prépare chaque négociation, fait des propositions et décide par vote de sa position.

- D'autres négociations sont en cours, notamment l'intéressement pour l'an prochain, en espérant que l'annonce du DG V. Paris de vouloir l'améliorer soit suivie d'effet dans la négociation !

LA CFDT EST AUSSI FORCE DE PROPOSITIONS.



PAS ABONNÉ ? Ce mois-ci, vous avez raté...

- Toutes les augmentations dans les sociétés de l'UES
- La vérité sur les CESU du CE SSG
- Le sur-intéressement !
- L'Essentiel du CE SSG d'avril

Seule la CFDT vous donne autant d'infos sur l'entreprise et vos droits ! **Afin de nous permettre de continuer à vous informer, conseiller et défendre, VOTEZ CFDT aux prochaines élections (fin 2019) !**

ACCORD DON DE JOUR : UNE AVANCÉE CFDT !

La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir demandé en juin 2018 des négociations pour un accord Don de jours.

Ce système permet à des salariés qui viennent en aide à un proche malade, victime d'un accident, en perte d'autonomie ou handicap, de bénéficier de jours de congés offerts par d'autres salariés. Quelques cas de mise en place ont pu avoir lieu, mais cela était obscur et seulement pour quelques endroits ou agences. **Les salariés ne connaissent même pas cette possibilité.** Après de nombreuses réunions de négociation et propositions, la CFDT a obtenu un accord sur ce sujet pour **SSG, SBS, HR, I2S et Beamap**. La direction versera des jours dans un fond, et les salariés seront appelés à y verser les jours qu'ils veulent donner à leurs collègues. Et si vous donniez les 500 jours de RTT non pris chaque fin d'année ?

Adhérent CFDT

c'est être informé, plus nombreux, plus forts, faire entendre sa voix dans et hors de l'entreprise !

EN ADHÉRANT À LA CFDT, JE ME SUIS DÉCOUVERT UNE FAMILLE DE 870 000 MEMBRES!

